

The Chairman informed the Committee that it had been referred two late petitions for consideration.

1. Late petition of Central-Del Rio Oils Limited, Mr. H. Harries, M.P., sponsor.

Due to the unavoidable absence of Mr. Harries, the Parliamentary agent was invited by the Chairman to give the reasons why his client has filed a late petition. Mr. Alexandor explained that the delay was due to the fact that his client wanted to avoid two meetings of the shareholders which would have resulted in heavy time consumption. Moreover, discussions that took place with Provincial and Federal authorities during summer and the fall contributed to the late filing of his client's petition. The Parliamentary agent insisted on the importance for Central-Del Rio Oils Limited that its petition be received and the Bill based thereon be passed during the current session and that the charges intended to be levied for late filing be waived.

Then, on motion of Mr. Duquet,

Resolved unanimously,—that a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition, that the said petition be received and the consequential charges of \$300 be levied and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

2. Late petition of Mic Mac Oils (1963) Ltd.

The Chairman introduced the sponsor of the petition Mr. Sulatycky, M.P., and then invited the Parliamentary agent to present his case. Mr. William James Hope-Ross informed the Committee that the delay in filing his client's petition was due to the particularities and complexities of the Province of Alberta Corporation's Act. Mr. Hope-Ross, Parliamentary agent, explained to the Committee that it is vital for his client that his petition be received and that the Bill based thereon be passed during the current session. He also appealed to the Committee to waive the charges expected to be levied for late filing.

Some members of the Committee asked the Parliamentary agent a few questions.

Then, on motion of Mr. H. (Pit) Lessard (*LaSalle*),

Resolved unanimously,—That a recommendation be made to the House seeking that Standing Order 90 be suspended in relation to this petition, that the said petition be received and the consequential charges of \$300 be levied and that the Chairman of the Committee be hereby instructed to report to the House accordingly.

At 9.50 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le président annonce que le Comité a deux pétitions déposées en retard, à étudier.

1. Pétition en retard de la Central-Del Rio Oils Limited, M. H. Harries, député, parrain de cette pétition.

En l'absence du parrain de la pétition, M. Harries, le président invite l'agent parlementaire à faire connaître au Comité les raisons pour lesquelles son client a déposé sa pétition en retard. M. Alexandor fait savoir que le retard est redevable au fait que son client a voulu éviter la convocation de deux réunions des actionnaires des sociétés concernées, ce qui aurait résulté en une perte de temps encore plus grande. De plus, on a dû entamer des pourparlers avec les autorités provinciales et fédérales à ce sujet, au cours de l'été dernier, lesquels pourparlers se sont prolongés jusqu'à tard à l'automne. Voilà une deuxième raison qui explique le retard de la pétition en question. L'agent parlementaire insiste sur l'importance pour la Central-Del Rio Oils Limited que la pétition en cause soit reçue sans frais et que le Bill s'y rapportant passe au cours de la présente session.

Sur la proposition de M. Duquet,

Il est décidé à l'unanimité—Qu'une recommandation soit faite à la Chambre aux fins de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement relativement à cette pétition et que cette pétition soit reçue moyennant paiement du droit afférent de \$300. Le président reçoit également instructions de faire rapport à la Chambre en conséquence.

2. La pétition en retard de la Mic Mac Oils (1963) Ltd..

Le président présente le parrain de la pétition, M. Sulatycky, député et invite ensuite l'agent parlementaire à faire des représentations. M. W. James Hope-Ross fait part au Comité que le retard accusé dans la déposition de la pétition de son client est dû en grande partie aux particularités et aux complexités de la loi des compagnies de la province d'Alberta. L'agent parlementaire soumet humblement qu'il est très important que la pétition de son client soit reçue et que le Bill qui en dépend passe au cours de la présente session. Il fait également appel au Comité pour que cette pétition soit reçue sans frais.

Quelques membres du Comité interrogent l'agent parlementaire. Sur la proposition de M. H. (Pit) Lessard (*LaSalle*),

Il est décidé à l'unanimité—Qu'une recommandation soit faite à la Chambre aux fins de suspendre l'application de l'article 90 du Règlement relativement à cette pétition et que cette pétition soit reçue moyennant paiement du droit afférent de \$300. Le président reçoit également instructions de faire rapport à la Chambre en conséquence.

A 9h.50 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
et chef adjoint du Service des comités
et de la Législation privée

Maxime Guitard

Clerk of the Committee
and Assistant Chief of Committees
and Private Legislation Branch